



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-sixième session

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 3 de l'ordre du jour

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a noté que le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements aidait les pays à combler leurs déficits de connaissances pour faciliter l'intensification des efforts d'adaptation et favoriser ainsi la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.
2. Le SBSTA s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre du programme de travail de Nairobi quant à la résorption des déficits de connaissances et à l'intensification des efforts d'adaptation.
3. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les documents ci-après, établis pour la session :
 - a) Le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution des activités inscrites au programme de travail de Nairobi¹ ;
 - b) Le rapport de synthèse sur les résultats des travaux menés au titre du programme de travail de Nairobi² ;
 - c) Le rapport de synthèse sur l'efficacité du rôle joué par le programme de travail de Nairobi à l'appui de la transmission des connaissances nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris³.
4. Le SBSTA s'est félicité des observations reçues des Parties, des partenaires du programme de travail de Nairobi et des organes constitués au titre de la Convention sur l'efficacité du rôle joué par le programme de travail de Nairobi à l'appui de la transmission des connaissances nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris⁴.

¹ FCCC/SBSTA/2022/2.

² FCCC/SBSTA/2022/4.

³ FCCC/SBSTA/2022/5.

⁴ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (dans le champ de recherche, taper « NWP »).



5. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le plan de travail annuel du programme de travail de Nairobi pour 2022-2023⁵.

6. Le SBSTA s'est félicité des modalités ci-après du programme de travail de Nairobi, qui contribuaient grandement à la résorption des déficits de connaissances des pays dans le domaine de l'adaptation :

a) Constituer au niveau mondial un réseau vaste et diversifié d'échange de connaissances et de données d'expérience, et établir des liens institutionnels dans le cadre du programme de travail ;

b) Collaborer avec les experts, les réseaux et les Parties au niveau infrarégional dans le contexte de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation⁶ ;

c) Collaborer à la mise en œuvre d'initiatives d'adaptation nouvelles et existantes avec les organisations partenaires et les membres des groupes d'experts thématiques du programme de travail⁷, ainsi qu'avec les organisations partenaires de l'initiative de Lima et du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités⁸ ;

d) Instaurer une coopération stratégique à long terme avec les organes constitués au titre de la Convention pour les aider à exécuter leurs plans de travail et leurs mandats relatifs à l'adaptation, notamment dans le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation.

7. Le SBSTA a achevé son bilan des modalités opérationnelles et institutionnelles du programme de travail de Nairobi⁹ et décidé, sur la base des résultats du bilan, de renforcer ces modalités en prenant les mesures ci-après pour que les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris puissent être transmises plus efficacement à toutes les Parties, en particulier aux pays en développement, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement¹⁰ :

a) Intensifier l'action menée aux niveaux national et régional en renforçant la mise en œuvre des modalités visées au paragraphe 6 ci-dessus, notamment en donnant plus d'envergure à l'initiative de Lima dans toutes les régions et en l'étendant à d'autres sous-régions, compte tenu du principe de l'équilibre régional, en vue de recenser et de combler les déficits de connaissances en collaboration avec les partenaires et les réseaux infrarégionaux ;

b) Accroître le transfert de connaissances concrètes et utiles sur des pratiques d'adaptation particulières, selon les besoins des Parties, y compris :

i) En faisant bénéficier les organes constitués au titre de la Convention de connaissances et de compétences utiles, à leur demande, pour les aider dans leurs travaux relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation (financement, renforcement des capacités et transfert de technologies aux échelons infranational et national, notamment) ;

ii) En envisageant d'établir de nouveaux liens avec les processus relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, comme le programme de travail de Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et le bilan mondial, selon qu'il conviendra, l'accent devant être mis sur le partage de connaissances utiles ou la formulation de recommandations pertinentes à l'appui des travaux menés dans le cadre de ces processus ;

⁵ Le plan de travail figure dans le document [FCCC/SBSTA/2022/2](https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/laki.aspx).

⁶ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/laki.aspx>.

⁷ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Thematic-areas.aspx>.

⁸ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/university-partnerships.aspx>.

⁹ [FCCC/SBSTA/2018/4](https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/university-partnerships.aspx), par. 28.

¹⁰ [FCCC/SBSTA/2021/3](https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/university-partnerships.aspx), par. 29.

- iii) En fournissant aux acteurs chargés de l'application de mesures d'adaptation aux niveaux infranational, national et régional davantage d'informations et de supports de connaissances utiles, accessibles et adaptés à leurs besoins, autant que possible dans des formats et des langues qui leur conviennent ;
 - iv) En associant plus étroitement les Parties aux activités de recensement des déficits de connaissances, d'adaptation des supports de connaissances et de diffusion de ces supports, notamment par l'intermédiaire des centres de liaison nationaux et/ou des points de contact pour l'adaptation ;
- c) Consolider les liens entre réseaux de praticiens pour intensifier les efforts d'adaptation grâce à un renforcement des connaissances, y compris :
- i) En resserrant la collaboration à long terme entre les groupes d'experts thématiques du programme de travail de Nairobi, ce qui suppose d'axer leurs travaux sur la résorption des déficits de connaissances et la diffusion d'informations dont les Parties ont besoin, par exemple pour élaborer des propositions relatives à l'accès au financement nécessaire à la mise en œuvre de mesures d'adaptation, et de veiller à ce que les membres de ces groupes représentent toutes les régions, ainsi que les peuples autochtones et les populations locales ;
 - ii) En recensant les ressources et les mécanismes d'aide propres à faciliter l'accès au financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, ce qui implique notamment de rassembler les connaissances pratiques sur les mesures d'adaptation ;
 - iii) En organisant des manifestations régionales ou des forums des coordonnateurs régionaux en marge de manifestations régionales pour diffuser des informations utiles aux réseaux régionaux et mondiaux, renforcer l'échange d'informations entre réseaux de praticiens et promouvoir ainsi l'équilibre régional ;
- d) Renforcer le suivi et l'évaluation des travaux conduits au titre du programme de travail de Nairobi afin de favoriser et de faciliter la diffusion et l'utilisation des supports de connaissances aux niveaux local, infranational et national, y compris :
- i) En améliorant le contenu, l'utilité et l'accessibilité du portail de connaissances sur l'adaptation afin que ce portail permette l'échange de pratiques d'adaptation utiles et ciblées avec les Parties et les acteurs chargés de l'application de mesures d'adaptation aux échelons infranational et national ;
 - ii) En recueillant les retours d'expérience des utilisateurs au moyen d'enquêtes ciblées ou à l'occasion de manifestations régionales et des forums annuels des coordonnateurs, et en tenant compte des enseignements tirés de ces retours, selon qu'il conviendra.
8. Le SBSTA a félicité le secrétariat des travaux déjà menés par celui-ci dans les différents domaines thématiques¹¹ et l'a prié de poursuivre ses activités à cet égard en tenant compte des thèmes suivants :
- a) La désertification dans le contexte de la sécheresse, de la pénurie d'eau et de la neutralité en matière de dégradation des terres ;
 - b) L'élevage bovin dans le contexte de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ;
 - c) La pêche et l'aquaculture dans le contexte des moyens d'existence et des aspects socioéconomiques dans les secteurs pertinents, dont le tourisme ;
 - d) La gestion des risques climatiques dans le contexte des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les crues éclair, les tempêtes de sable et de poussière, les cyclones et les fortes précipitations, compte tenu des risques et des effets actuels et prévus ;

¹¹ Dix domaines thématiques sont énumérés au paragraphe 21 du document [FCCC/SBSTA/2018/4](#) et cinq autres figurent dans le paragraphe 18 du document [FCCC/SBSTA/2019/2](#).

e) Les établissements humains, les infrastructures résilientes face aux changements climatiques, le recensement des zones sensibles dans les villes vulnérables et d'autres zones, l'aménagement de l'espace axé sur la résilience climatique, les stratégies de verdissement de l'économie et des moyens de subsistance dans les villes, et le renforcement des capacités et des politiques d'adaptation dans le contexte des villes et des systèmes urbains ;

f) La gestion des risques climatiques dans le contexte des phénomènes qui se manifestent lentement.

9. Le SBSTA a décidé que de nouveaux domaines thématiques devaient être définis dans le cadre du programme de travail de Nairobi et axés sur :

a) Les montagnes ;

b) L'économie circulaire et la circularité dans le contexte de l'adaptation ;

c) Les possibilités d'adaptation dans les zones de haute latitude et la cryosphère.

10. Le SBSTA s'est félicité du soutien financier de l'Allemagne, de la Belgique, de la Commission européenne, du Japon et de la République de Corée aux travaux menés au titre du programme de travail de Nairobi.

11. Le SBSTA a invité les Parties, les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et les autres organisations compétentes à soutenir, financièrement ou en nature, selon qu'il conviendrait, l'exécution des activités inscrites au programme de travail de Nairobi.

12. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues aux paragraphes 7 à 9 ci-dessus.

13. Le SBSTA a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
